

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 296

10 février 2010

SOMMAIRE

Altisource Portfolio Solutions S.A.	14204	L'étoile S.A.	14190
Argo Investments S.à r.l.	14162	Lingerie Denise Sàrl	14171
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	14171	Logos S.A.	14193
Banian Finance S.à r.l.	14162	London Bridge Holding S.A.	14174
Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l.	14173	MARSIM S.C.I.	14189
Bips DJ Eurostoxx 50	14194	MH Concept S.à r.l.	14191
Bips FTSE 250	14194	MRC Luxembourg S.à r.l.	14175
Blackstone Distressed Securities Fund (Lu- xembourg) S.à r.l.	14192	MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l. ...	14171
CBTL S.à r.l.	14173	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	14170
Clariden Leu (Lux) I	14189	Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL	14174
Comodoro Finance SA	14173	Newton Gestion Luxembourg S.A.	14193
Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l.	14195	ProLogis UK CCLXIV S.à r.l.	14175
Doublon Holdings S.à r.l.	14204	Reform Capital Loan Recovery Manage- ment	14190
Eastpharma S.à r.l.	14170	Rochester Holding S.A.	14206
Ebene S.A.	14175	Rom Top 1 Sàrl	14206
Efforts S.A.	14173	Saraviola S.à r.l.	14172
European Hotel Venture S.C.A.	14171	Sarazar S.A.	14173
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.	14192	Sisters Soparfi S.A.	14205
Fiduciaire du Grand-Duché de Luxem- bourg	14193	Société Civile Immobilière B.H.T.	14194
Forseti Acquisitions S.A.	14191	Sofil S.A.	14195
G Immo-Lux	14190	Soloverte Finance S.A.	14191
Holdimmo S.A.	14194	Soloverte Finance S.à r.l.	14191
Impara Holdings S. à r.l.	14172	Specialty Coating Systems Luxembourg	14206
Impara Holdings S. à r.l.	14172	SSCP Style Holding S.C.A.	14192
Impara Holdings S. à r.l.	14172	United Investment Corporation Holding S.A.	14191
Isprat S.A.	14192	Vialca S.A.	14174
IS SLOVPROP Sàrl	14205	Voyages Emile WEBER s.à r.l.	14171
Jaazz Consulting SA	14174	V&P Capital S.A.	14190
Jolnir S.à r.l.	14208	Whitearea Investment S.A.	14174
Keyhow Europe S.A.	14162	Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. ..	14162
		Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. ..	14170

Keyhow Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013029/12.

(100005970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013030/11.

(100005968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.311.020,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.146.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013031/11.

(100005966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Argo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 150.567.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B-131.744,

here represented by Mrs. Barbara Neuerburg, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Argo Investments S.à r.l. (hereinafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law

dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the

general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the joint signature of any A manager together with any B manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the joint signature of any A manager together with any B manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of its sole manager, (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any A manager together with any B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

10.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. In this case, the single signature of any person to whom such power has been validly delegated in accordance with the Articles shall bind the Company.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Merrill Lynch European Holdco S. a r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five euro (EUR 25).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole shareholder of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- (i) the number of managers of the Company is set at four (4);
- (ii) the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Mark Fenchelle, banker, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, as A manager;
 - Mrs Amy Kelly, banker, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, as A manager;
 - Mr Wim Rits, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as B manager; and
 - Mr Gerald Welvaert, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as B manager.
- (iii) The registered office of the Company is set at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuve, le troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B-131.744,

dûment représentée par Madame Barbara Neuerburg, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire pour le compte du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Argo Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés, (dans ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre faire des investissements immobiliers directs ou indirect et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par (i) la simple signature de son gérant unique, (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Merrill Lynch European Holdco S. à r.l., prénommée, ici représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à quatre (4);

(ii) sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Mark Fenchelle, banquier, dont l'adresse professionnelle est à 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, en tant que gérant A;
 - Mademoiselle Amy Kelly, banquier, dont l'adresse professionnelle est à 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, en tant que gérant A;
 - Monsieur Wim Rits, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B;
 - Monsieur Gérald Welvaert, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B;
- (iii) le siège social de la société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. NEUERBURG - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze janvier de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012499/421.

(100005835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.311.020,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.146.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013032/11.

(100005964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.166.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013033/11.

(100005962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

Les comptes annuels pour la période du 14 juillet 2008 (date de constitution) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013034/12.

(100005961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.021.

Les comptes annuels pour la période du 14 juillet 2008 (date de constitution) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013035/12.

(100005958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013042/11.

(100005989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013048/10.

(100005976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Lingerie Denise Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.871.

Le bilan au 31.12.2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013051/10.

(100005773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel Venture S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013068/12.

(100005593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Impara Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.020,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013065/11.

(100005609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Impara Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.020,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013066/11.

(100005603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Impara Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.020,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013067/11.

(100005595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Saraviola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.451.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 29 décembre 2009, la société Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a cédé:

- 125 parts sociales à Drenon Trading S.A., une société de droit panaméenne, établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2^e étage, Panama (République Panaméenne).

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010012614/15.

(100005846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CBTL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013069/10.

(100005745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Efforts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.444.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFORTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010012855/12.

(100005511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013072/11.

(100005644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Sarazar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013070/10.

(100005744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Comodoro Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013071/10.

(100005743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

London Bridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013075/10.

(100005629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jaazz Consulting SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.867.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010012864/13.

(100006046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Whitearea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.380.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012986/10.

(100005771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Vialca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013077/10.

(100005770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013259/10.

(100006569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

ProLogis UK CCLXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012865/12.

(100006052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ebene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EBENE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010012894/13.

(100005544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MRC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.570.

STATUTES

In the year 2009, on the eighteenth day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mill Road Capital LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830, USA, registered with Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, under number 20-5432103, acting through its general partner Mill Road Capital G.P. LLC, a limited liability company constituted under the laws of Delaware, USA, having its head office at 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830, USA, registered with the Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations under number 20-5432157,

here represented by Fabian Piron, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "MRC LUXEMBOURG S.A.R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to

any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is represented by one million seven hundred sixty-six thousand two hundred seventy-five (1,766,275) ordinary shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's share capital is also represented by twenty-five million four hundred and seven thousand one hundred eighty (25,407,180) preferred equity share certificates with a par value of one euro (EUR 1) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESCO Shareholder and collectively to as the PESCO Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESCO Shareholder(s) are collectively referred to the Shareholder(s).

5.3. The entire share capital thus amounts to twenty-seven million one hundred seventy-three thousand four hundred fifty-five euro (EUR 27,173,455).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCOs (the PESCOs Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder (who can either be a PESCO Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of shareholders of the Company, composed of the PESCO Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESCO Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

Art. 6. Indivisibility and transfer of shares.

6.1. The Company's Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Shareholders register. A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles and the Law on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.6.

8.2. To the extent permissible by these Articles and the Law, on 18 December 2019 the Company must redeem all (but not some) of the PESC's outstanding on such date.

8.3. Subject to article 8.1, the Company may redeem all or some of the PESC's with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 8.4. (as the case may be). The Company shall redeem or acquire the PESC's ratably.

8.4. The PESC Shareholders, in consideration of a redemption of their PESC's by the Company under article 8.2 or article 8.3, shall be entitled to receive an amount (at the option of the PESC Shareholders, either in cash and/or in kind, in which case it will be in ordinary shares of the Company) equal to the sum of:

- (a) the PESC Investment Amount pro rata to the PESC's being redeemed or acquired; and
- (b) the PESC Coupon Entitlement pro rata to the PESC's being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the PESC Profit Account pro rata to the PESC's being redeemed or acquired, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a PESC Period End Date.

III. Management - Representation

Art. 9 Appointment and Removal of managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

9.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board (the Board). Such board may be composed of one or more class A managers and one or more class B managers, all of whom shall have the same authority with respect to the Company.

10.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, in case there are class A and class B managers, in case at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, in case there are class A and class B managers, any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board

shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers and in case there are class A and class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager.

11.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

(ix) For the avoidance of doubt, in the event that a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirement set forth by law.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

16.2. The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 17. Allocation of profit and Loss.

17.1. GENERAL

The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account), all to be kept in euro (EUR).

17.2. ALLOCATION OF LOSSES

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the remaining balance, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

17.3 ALLOCATION OF PROFITS

For each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESC Coupon Entitlement of that year (the Allocable Profit), must be allocated as follows:

- (a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued share capital of the Company;
- (b) second, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a negative amount;
- (c) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (d) fourth, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (e) fifth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and
- (f) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

17.4. COUPONS

Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Shareholder(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 17.4. can only be made to the shareholders of the Company (comprising the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholders shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

17.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Interim Dividends paid out of the PESC Profit Account may only be distributed to the PESC Shareholder(s).

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholder(s), the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1 is a PESC End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

19.1 The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means December 18, 2009.

Company has the meaning given in article 1.

General Profit Account has the meaning given in article 17.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

PESCs has the meaning given in article 5.2.

PESC Coupon Entitlement means, an annual return, with respect to any PESC Coupon Period, equal to 8% on the PESC Investment Amount. PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the PESC Share Premium Reserve Account. PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 8.2; and
- (b) each date of redemption of PESCs by the Company pursuant to article 8.2 and article 8.3,

or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

PESC Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

PESCs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.4.

Profit Accounts means the PESC Profit Account and the General Profit Account.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.

Shares has the meaning given in article 5.2.

VIII. General provisions

20.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Mill Road Capital LP, represented as stated above, subscribes to one million seven hundred sixty-six thousand two hundred seventy-five (1,766,275) common shares and twenty-five million four hundred and seven thousand one hundred eighty (25,407,180) preferred shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twenty-nine million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 29,890,800).

The amount of twenty-nine million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 29,890,800) shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-seven million one hundred seventy-three thousand four hundred fifty-five euro (EUR 27,173,455) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of two million seven hundred and seventeen thousand three hundred forty-five euro (EUR 2,717,345) is to be allocated to a freely distributable special reserve account pertaining to the Ordinary Shares of the Company.

The amount of twenty-nine million eight hundred ninety thousand eight hundred euro (EUR 29,890,800) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Charles Goldman, Executive, born in New-York on October 1, 1968, residing at 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830 USA.
2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Marjoleine Van Oort, Lawyer, born on February 28, 1967 in Groningen, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland and professionally residing at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
4. The allocation of the amount in the special reserve account pertaining to the Ordinary Shares of the Company into the Legal Reserve Account.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an 2009, le dix-huitième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mill Road Capital LP, un limited partnership constitué selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 20-5432103, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Mill Road Capital G.P. LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, sous le numéro.

représenté par Fabian Piron, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MRC LUXEMBOURG S.A.R.L." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par un million sept cent soixante-six mille deux cents soixante-quinze (1.766.275) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2 Le capital social de la Société est également représenté par vingt-cinq millions quatre cent sept mille cent quatre-vingts (25.407.180) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun (les PESC et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme l'Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3 La totalité du capital social s'élève donc à vingt-sept millions cent soixante-treize mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 27.173.455).

5.4 La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en euros (EUR), et sera enregistré sur ce compte le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5 La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires) en euros (EUR), et sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, composée d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Au cas où un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte comme un seul Associé de la Société pour le quorum requis par la loi.

Art. 6. Indivisibilité et Transfert des parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Registre des parts sociales. Un registre des associés est tenu au siège social en accord avec les dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 8. Rachat de parts sociales.

(i) La Société peut acquérir ou racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par les Statuts et la Loi sur base des montants distribuables disponibles conformément à l'article 17.6.

(ii) Dans les limites permises par les Statuts et la Loi, le 18 décembre 2019, la Société devra racheter tous (mais pas quelques uns) les PESC's encore en circulation à cette date.

(iii) Sous réserve de l'article 8.1, la Société peut racheter les PESC's sur avis préalable écrit d'au moins six (6) jours calendaires adressé à chaque Associé PESC, fixant la date de rachat proposée (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable des calculs tels que requis par l'article 8.4. (le cas échéant). La Société rachètera ou acquerra les PESC's proportionnellement.

(iv) Les Associés PESC, en contrepartie d'un rachat de leurs PESC's par la Société conformément à l'article 8.2. ou l'article 8.3, auront le droit de percevoir un montant (selon le choix des Associés PESC, en espèce et/ou en nature auquel cas ce seront des Parts Sociales Ordinaires de la Société) égal à la somme:

(a) du Montant de l'Investissement PESC proportionnellement aux PESC's qui sont rachetés ou acquis; et

(b) le Droit au Coupon PESC proportionnellement aux PESC's rachetés ou acquis; et

(b) le surplus du Compte de Profit PESC proportionnellement aux PESC's qui sont rachetés ou acquis, d'où le surplus du Compte de Profit PESC est déterminé en supposant que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution de l'Associé ou des Associé(s) décidant du rachat est une Date de Fin de Période PESC.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Ce Conseil peut être composé par un ou plusieurs gérant de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B qui, chacun, auront les mêmes pouvoirs en ce qui concerne la Société

10.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au cas où il y a des gérants de classe A et des gérants de classe B, au minimum un gérant de classe A et un gérants de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pour autant qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B fasse partie de la majorité au cas où il y a des gérants de classe A et des gérants de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants et, au cas où il a des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires) (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(ix) En tout état de cause, au cas où un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un Associé pour les exigences de quorum fixées par la loi.

Art. 14. Associé unique.

14.1 Lorsque le nombre des Associés est réduit à un (1), l'associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou aux résolutions de ce dernier.

14.3 Les résolutions de l'associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Chaque associé (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

16.2 Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 17. Affectation des bénéfices et des Pertes.

17.1 GÉNÉRAL

La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) tous exprimés en euros (EUR).

17.2 AFFECTATION DES PERTES

Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'Assemblée Générale seront affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue au paragraphe (a) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le montant restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

17.3. AFFECTATION DES BÉNÉFICES

A chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi, mentionnés dans les comptes annuels de la Société, qui, en tout état de cause, comprendront le Droit au Coupon PESC de l'exercice en question (le Bénéfice Allouable), doit être affecté aux Comptes de Profits mentionné à l'article 17.1 dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société; et
- (b) deuxièmement au Compte de Profit Général si et dans la mesure où ce compte montre un montant négatif;
- (c) troisièmement, pour tout exercice social, le Droit au Coupon PESC qui n'a pas été pleinement affecté au Compte de Profits PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (d) quatrièmement pour tout exercice social, le Droit au Coupon PESC qui a été affecté au Compte de Profits PESC et qui a ensuite été retiré du Compte de Profits PESC en raison de l'affectation des pertes selon l'article 17.2 lors d'un exercice social suivant, sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (e) cinquièmement, pour tout exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PESC pour l'exercice social concerné sera affecté au Compte de Profits PESC; et
- (f) finalement, le solde du bénéfice après les affectations en vertu des paragraphes (a) à (e) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

17.4 COUPONS

Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC peut être payé à l'Associé PESC / aux Associés PESC sous forme de dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (en tenant compte de la réduction du Compte de Profits PESC réalisée par les avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé ou aux Associés PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé en supposant que le jour calendaire précédant immédiatement la Date de Fin de Période PESC concernée est la fin d'un exercice social.

17.5. Toute distribution par prélèvement sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 17.4. peut uniquement être faite aux Associés (comprenant les Associés PESC et les Associés Ordinaires) en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, étant entendu que, pour éviter tout doute, les Associés PESC ne doivent pas avoir droit à des distributions autre que celles venant du Compte de Profit PESC.

17.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Les dividendes intérimaires payées à partir du Compte de Profits PESC peuvent uniquement être distribués aux Associés PESC.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Assemblée Générale en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil pour le même exercice social.

17.8. Chaque Associé (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) autorisé à percevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende courra et sera payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Tous les actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

(a) premièrement, à l'Associé ou aux Associés PESC, le Montant de l'Investissement PESC et le solde du Compte de Profits PESC, le solde du Compte de Profits PESC étant déterminé en supposant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 8.1. est une Date de Fin PESC;

(b) deuxièmement, à l'Associé ou aux Associés Ordinaires, la part libérée sur les Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, à l'Associé ou aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient en trésorerie.

18.3 Après la réalisation de la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a désigné personne, les liquidateurs s'en chargeront.

VII. Définitions

19.1 Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.

Date de Début signifie le 18 décembre 2009.

Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.

PESCs a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC signifie, concernant toute Période de Coupon PESC, un rendement annuel égal à 8% sur le Montant de l'Investissement PESC.

Période de Coupon PESC signifie la période:

(a) qui débute à (et comprenant) la Date de Début ou une Date de Fin de Période PESC; et

(b) qui prend fin à (mais non compris) la prochaine Date de Fin de Période PESC; basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC concernée.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESCs émis; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC.

Date de Fin de Période PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 8.2.; et

(b) chaque date de rachat des PESCs par la Société en vertu de l'article 8.2. et de l'article 8.3.,

ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC prend fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a la signification qui lui est conférée à l'article 17.1.

Associé(s) PESC a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs a la signification qui lui est conférée à l'article 5.4.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Associés a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

VIII. Dispositions générales

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Mill Road Capital LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million sept cent soixante-six mille deux cents soixante-quinze (1.766.275) parts sociales ordinaires et vingt-cinq millions quatre cent sept mille cent quatre-vingts (25.407.180) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 29.890.800),

Le montant de vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 29.890.800) sera affecté de la façon suivante:

(i) un montant de vingt-sept millions cent soixante-treize mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 27.173.455) sera affecté au compte capital social de la Société, et

(ii) un montant de deux millions sept cent dix-sept mille trois cent quarante-cinq euros (EUR 2.717.345) sera affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires de la Société.

Le montant de vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 29.890.800) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à six mille cinq cents euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Charles Goldman, administrateur, né à New-York le 1^{er} octobre 1968, résidant au 2 Sound View Drive, Suite 300, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Marjoleine Van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas et résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - M. Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse et résidant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
4. L'affectation du montant à disposition sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission Parts Sociales Ordinaires de la Société au Compte de Réserve Légale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Piron, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56486. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012509/776.

(100005757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

MARSIM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 2.784.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 janvier 2010.

Tom METZLER

LUXEMBOURG

Notaire

Référence de publication: 2010012897/13.

(100005990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDEN LEU (LUX) I
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010013028/12.

(100005848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

L'étoile S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.736,12.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 78.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour L'ETOILE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010012924/13.

(100006011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

V&P Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2010.

Pour la société
Pierre PROBST
Le notaire

Référence de publication: 2010013253/13.

(100006427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

G Immo-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 139.761.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 18/11/09.

Monsieur Frédéric GIROTTO
Administrateur

Référence de publication: 2010013255/12.

(100006989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Reform Capital Loan Recovery Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013256/11.

(100007070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Soloverte Finance S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013257/11.

(100006917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

United Investment Corporation Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 101.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010013258/14.

(100006528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

MH Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 141.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010013261/14.

(100006273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Forseti Acquisitions S.A. prises en date du 09 octobre 2009

L'Associé unique de Forseti Acquisitions S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 09 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 09 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

David Saigne
Administrateur

Référence de publication: 2010012760/15.

(100006005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Blackstone Distressed Securities Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.466.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant George Fan est désormais la suivante: 280, Park Avenue, 11th floor, Building East, NY 10017 New York, Etats-Unis (et non plus 400E., 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 New York, Etats-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013288/12.

(100006261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010013290/12.

(100006991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010013291/12.

(100007013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Isprat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.236.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 janvier 2010 que:

- La démission de Monsieur Roberto FRANCHINI (daté du 29 mai 2009) en sa qualité d'administrateur, est acceptée.
- Monsieur Luc GERONDAL, de nationalité Belge, né à Kinshasa (République démocratique du Congo), le 23 avril 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé, avec effet rétro-actif au 29 mai 2009, à la fonction d'administrateur de la société.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010013464/18.

(100006304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.674.

L'associé unique constate et accepte la cession de parts sociales suivante:

- En date du 11 janvier 2010, Madame Florence Bastin, expert-comptable, demeurant au 14, rue d'Arlon à L-7412 Bour, a cédé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, à Monsieur Marc Meyers, expert-comptable, demeurant professionnellement au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Suite à cette modification, l'associé unique déclare que le capital social de 12.500 € représenté par 100 parts sociales est réparti de la manière suivante:

1. Monsieur Marc Meyers, expert-comptable, demeurant professionnellement au 560A,
rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg 100 parts
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013441/18.

(100006723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 31.993.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 1^{er} octobre 2008

En date du 1^{er} octobre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 septembre 2008, de Monsieur Hani Gresh en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration

- de coopter, avec effet au 30 septembre 2008, de Monsieur Nicolas Schimel, Union Financière de France, 32, avenue d'Iéna, F-75783 Paris Cedex 16, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010013392/18.

(100006403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Logos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 51.090.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 janvier 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

La démission de Mme Anne Compère, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour Logos S.A.

Ivo Hemelraad / Roeland P. Pels

Référence de publication: 2010013463/17.

(100006313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Société Civile Immobilière B.H.T., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg E 1.092.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 Novembre 2009 à 15h00

Les actionnaires se sont réunis et ont décidés à l'unanimité et ce avec effet immédiat de transférer le siège social de la société de 105, Duarefstrooss L-9964 HULDANGE à 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 CLERVAUX et par conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à CLERVAUX".

Les associés acceptent également la démission de Madame Clothilde Post de son mandat d'administrateur.

Les associés confirment le mandat d'administrateur de Monsieur Siegmund Struck. La société est valablement engagée par la seule signature de Monsieur Siegmund Struck.

Siegmund STRUCK

Administrateur

Référence de publication: 2010013503/17.

(100006938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Bips FTSE 250, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.629.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013550/10.

(100006789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010013494/16.

(100006363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Bips DJ Eurostoxx 50, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.630.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013551/10.

(100006787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Sofil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de manière extraordinaire le 1^{er} décembre 2009.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010 comme suit:

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010012750/16.

(100005534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.389.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December, at 11.00 a.m.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.389, having a share capital of ZAR 150,000.- (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, on November 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, number 2428 of December 14th, 2009. Since the incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

THERE APPEARED:

Credit Suisse AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich, Switzerland, registered under number CH-020.3.923.549-1 (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Zurich, on December 17, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to record that all one hundred and fifty thousand shares representing the entire issued and subscribed share capital of the Company are present or duly represented. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to, the meeting.

The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda:

Agenda:

1. increase of the share capital of the Company in an amount of two hundred and twelve thousand forty-eight rand (ZAR 212,048.-) represented by (i) two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) twelve thousand forty-eight (12,048) A Preference Shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-) in order to bring the current share capital of the Company amounting one hundred and fifty thousand rand (ZAR 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each to an amount of three hundred and sixty-two thousand forty-eight rand (ZAR 362,048.-) represented by two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each, twelve thousand forty-eight (12,048) A preference shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-) and one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one rand (ZAR 1.-);

2. creation and issuance of (i) two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) twelve thousand forty-eight (12,048) A preference shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-), both having the rights and obligations ascribed to them in the Articles;

3. subscription and payment of the increase of share capital specified in item 1 above and allocation of the new shares;

4. amendment of articles 5, 6, 7 and 15 of the Articles to reflect the changes in the share capital specified in item 1 above;

5. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of TMF Management Luxembourg S.A. acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the above amendments; and

6. miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of two hundred and twelve thousand forty-eight rand (ZAR 212,048.-) represented by (i) two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) twelve thousand forty-eight (12,048) A preference shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-) in order to bring the current share capital of the Company amounting one hundred and fifty thousand rand (ZAR 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each to an amount of three hundred and sixty-two thousand forty-eight rand (ZAR 362,048.-) represented by two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each, twelve thousand forty-eight (12,048) A Preference Shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-) and one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one rand (ZAR 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue (i) two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) twelve thousand forty-eight (12,048) A preference shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-), both having the rights and obligations ascribed to them in the Articles.

Subscription and Payment

Thereupon, Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2009/023774/07 whose principal office is situated at 9th Floor, Sandton City, office Tower, corner Rivonia, Road and 5th Street, Sandown, Sandton South Africa, 2196 (CSPF), here represented by Me Audrey Jarretton, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Guernsey, on December 17, 2009 declares to subscribe to two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash amounting two hundred thousand rand (ZAR 200,000.-).

Such contribution in cash has been evidenced to the undersigned notary.

CSPF also declares to subscribe to twelve thousand forty-eight (12,048) A Preference Shares having a par value of one rand each (ZAR 1.-) and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of receivable in an aggregate amount of twelve billion forty-eight million sixty-four thousand three hundred and thirty-six point thirty two rand (ZAR 12,048,064,336.32) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable from CSPF to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand forty-eight rand (ZAR 12,048.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of twelve billion forty eight million fifty-two thousand two hundred and eighty-eight point thirty two rand (ZAR 12,048,052,288.32) is to be allocated to the A Preference Shares Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia, (i) the Pro Forma Accounts of the Company dated as of December 17, 2009 and signed for approval by one manager of the Company and (ii) a certificate issued on December 17, 2009 by the management of the CSPF and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

"1. the Pro Forma Accounts dated as of December 17, 2009 show the Receivable in an amount of twelve billion forty-eight million sixty-four thousand three hundred and thirty-six point thirty two rand (ZAR 12,048,064,336.32);

2. CSPF is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the Receivables is certain and will be due and payable on its due date in accordance with its terms without deduction except in accordance with its terms (certain, liquide et exigible);

4. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the Pro Forma Accounts dated as of December 17, 2009 is of twelve billion forty-eight million sixty-four thousand three hundred and

thirty-six point thirty two rand (ZAR 12,048,064,336.32) and since the Pro Forma Accounts dated as of December 17, 2009 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by CSPF to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and CSPF."

A copy of the above certificate after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of CSPF and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder and CSPF resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Credit Suisse AG	150,000 B Preference Shares
Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited	200,000 Ordinary Shares
Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited	12,048 A Preference Shares
Total:	200,000 Ordinary Shares 12,048 A Preference Shares 150,000 B Preference Shares

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder and CSPF resolve to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at three hundred and sixty-two thousand forty-eight rand (ZAR 362,048.-) represented by two hundred thousand (200,000.-) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each (the Ordinary Shares), twelve thousand forty-eight (12,048) A Preference Shares (which are preferred equity share certificates) having a par value of one rand each (ZAR 1.-) (the A Preference Shares) and one hundred and fifty thousand (150,000) B Preference Shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) (the B Preference Shares), all in registered form, subscribed and fully paid-up.

5.2. The A Preference Shares have a priority entitlement to dividends and to redemption amounts, in accordance with articles 15 and 17 below.

5.3. The share capital of the Company may be (i) increased through the issuance of additional B Preference Shares, or the issuance of Ordinary Shares, A Preference Shares or shares of other classes to be created; (ii) or reduced, in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a shareholder holds B Preference Shares, A Preference Shares, Ordinary Shares or other shares such shareholder will count as one shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by the law.

5.4. The Board is authorized to:

- a) Increase/decrease of the current share capital in one or several times up to twenty thousand rand (ZAR 20,000), with the issue (or cancellation) of new twenty thousand (20,000) A Preferred Shares having the same rights as the existing A Preferred Shares;
- b) record by way of a notarial deed each share capital increase within a period of one month following the issuance or cancellation of shares and amend the shareholder's register accordingly.

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the B Preference Shares (the B Preference Shares Premium Reserve Account) in South African Rand (ZAR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the B Preference Shares. Amounts so recorded to this B Preference Shares Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves.

5.6. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Reserve Account) in South African Rand (ZAR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

5.7. The Company shall maintain a share premium reserve account for the A Preference Shares (the A Preference Shares Premium Reserve Account) in South African Rand (ZAR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

5.8. In the event the Company creates additional classes of shares, the Company shall maintain a share premium reserve account, for such class of shares, in South African Rand (ZAR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on such shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves."

Then the Sole Shareholder and CSPF resolve to amend article 6 of the Articles by adding a point 6.5, so that it shall henceforth read as follows:

"6.1. Without prejudice to the provisions of article 15 below, each Ordinary Share, each A Preference Share as well as each B Preference Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares or A Preference Shares or B Preference Shares in existence.

6.2. Towards the Company, Ordinary Shares, A Preference Shares and B Preference Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share, A Preference Share and B Preference Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Ordinary Shares, A Preference Shares and B Preference Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of Ordinary Shares, A Preference Shares and B Preference Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A transfer of Ordinary Shares, A Preference Shares and B Preference Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A register of Ordinary Shares, A Preference Shares and B Preference Shares will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Sub-shareholders' registers and/or duplicate shareholders' registers may be issued and kept at any place (other than the registered office of the Company) so determined by the Board of the Company.

6.5. The Company may redeem the A Preference Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a relevant reduction of the Company's share capital related to the A Preference Shares."

The Sole Shareholder and CSPF resolve to amend article 7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. Until the redemption date of the A Preference Shares, as referred to in article 7.2 and article 7.3 of these Articles, the board of managers will count at least one manager appointed by the general meeting of the shareholders from a list of candidates submitted by the holders of A Preference Shares (each a A Preference Share Manager).

7.3. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

7.4. If a A Preference Share Manager is dismissed or revoked, the general meeting of the Shareholders resolving on the dismissal or revocation will without delay appoint a new A Preference Share Manager from a list of candidates submitted by the A Preference Shares holders."

The Sole Shareholder and CSPF resolve to amend article 15 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"15.1. Any profit appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of the shareholders must be allocated and/or distributed as follows:

a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the legal reserve account until the aggregate amount allocated is equal to 10% of the issued share capital of the Company;

b) the balance shall be allocated and/or distributed in accordance with a resolution to be adopted by the shareholders; it being understood that the A Preference Shares (if any) will rank in priority to the B Preference Shares and the Ordinary Shares (if any) and that the B Preference Shares will rank in priority to the Ordinary Shares only (if any) (as determined by the shareholders resolving upon the annual accounts of the Company).

15.2. Subject to clause 15.3 and clause 15.4, the B Preference Share shall confer on the holder of such B Preference Shares, the right to receive all of the distributable funds declared as dividends and all of any other payments to shareholders from time to time, in priority to any rights whatsoever of the holders of Ordinary Shares to dividends or any other such payments to shareholders; provided that the rights of the holders of the B Preference Shares in terms of this clause 15.2. shall rank in all respects behind the rights of holders of A Preference Shares, who shall rank in all respects ahead of the holders of the B Preference Shares.

15.3. The holders of B Preference Shares rights in terms of clause 15.2. are limited to receiving, in each financial year of the Company, dividends or other payments to shareholders from the Company, in an aggregate amount not exceeding 0.0199% of the greatest value of the assets of the Company on the last day of any preceding financial year (as reflected in the audited balance sheet for that year) in the period from the subscription of the B Preference Shares to the date of

payment of dividends and in the first financial year of the Company, the amount shall be an amount not exceeding 0.0199% of the greatest value of the assets of the Company on 22 December 2009.

15.4. After the holders of B Preference Shares has received, in any financial year, the maximum permitted payment in terms of clause 15.3, it shall not be entitled to participate in or receive any further dividends declared or any other payments to shareholders in respect of that financial year by virtue of its holding the B Preference Share.

15.5. The B Preference Shares shall, on any return of capital, whether pursuant to a repurchase of shares by the Company, a winding-up (including any liquidation dividend) or otherwise, entitle the holder thereof to an amount equal to an amount per B Preference Share equal to the redemption price as determine in accordance with the Law, in priority to any payment to the holders of the Ordinary Shares.

15.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a) interim accounts are drawn up by the Board;
- b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- c) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders or the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting of the shareholders (regardless of whether a shareholder holds Ordinary Shares, A Preference Shares or B Preference Shares) of the Company taking into consideration any advance payments or dividends declared by the Board with respect of the same financial year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder and CSPF resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager or any employee of TMF Management Luxembourg S.A., acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the amendment in the share capital of the Company above.

The meeting has been adjourned at 11.08 a.m., reopened at 12.15 p.m. and closed at 12.35 p.m.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxies signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt et unième jour de décembre, à 11.00 heures.

Par devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.389, ayant un capital social de ZAR 150,000.- (la Société).

La Société a été constituée par acte de Maître Paul Decker, précité, le 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, Numéro 2428 du 14 décembre 2009. Depuis la constitution de la Société, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A COMPARU:

Credit Suisse AG, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social au 8 Paradeplatz, CH-8001, Zurich, Suisse, inscrite sous le numéro CHF-020.3.923.549-1 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Me Audrey Jarreton, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Zurich le 17 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que les cent cinquante milles parts sociales représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées. L'Associé Unique présent ou représenté déclare qu'il a eu connaissance et a été dûment informé de l'ordre du jour de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent douze mille quarante-huit rand (ZAR 212.048) représenté par (i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et (ii) douze mille quarante-huit (12.048) parts préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune dans le but d'augmenter le capital social actuel de la Société de cent cinquante mille rand (ZAR 150.000) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales préférentielles B ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune à un montant de trois cent soixante deux mille quarante-huit rand (ZAR 362.048) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, et cent cinquante mille (150.000) parts sociales préférentielles B ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune;

2. création et émission de (i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et (ii) douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, les deux ayant les droits et obligations attachées à elles tels que décrits dans les Statuts;

3. souscription et paiement de l'augmentation de capital précisée au point 1 ci-dessus et affectation des nouvelles parts sociales émises;

4. modification des articles 5, 6, 7 et 15 des Statuts afin de modifier les changements effectués dans le capital social ci-dessus au point 1;

5. modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant ainsi qu'à tout employé de TMF Management Luxembourg S.A., agissant individuellement et sous sa seule signature afin de procéder à l'inscription des changements ci-dessus; et

6. divers.

Après délibération, l'Assemblée passa par voie de vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent douze mille quarante-huit rand (ZAR 212.048) représenté par (i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et (ii) douze mille quarante-huit (12.048) parts préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune dans le but d'augmenter le capital social actuel de la Société de cent cinquante mille rand (ZAR 150.000) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales préférentielles B ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune à un montant de trois cent soixante deux mille quarante huit rand (ZAR 362.048) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, et cent cinquante mille (150.000) parts sociales préférentielles B ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune.

Second résolution

L'Associé Unique décide de créer et d'émettre i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et (ii) douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles A ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, les deux ayant les droits et obligations attachées à elles tels que décrits dans les Statuts.

Souscription et Paiement

Ci-après, Credit Suisse Prime Capital Finance (South Africa) (Proprietary) Limited, une société avec responsabilité limitée constituée en conformité avec les lois de République d'Afrique du Sud sous le numéro 2009/023774/07 ayant son principal siège situé à 9th, Floor, Sandton City, office Tower, corner Rivonia, Road and 5th Street, Sandton, Sandton Afrique du Sud, 2196 (CSPF), représenté par Me Audrey Jarreton, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Guernsey le 17 décembre 2009, déclarer souscrire à deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille rand (ZAR 200.000).

L'apport en numéraire a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

CSPF déclare également souscrire à douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune et de les payer intégralement par un apport en nature consistant en une créance

d'un montant de douze milliards quarante-huit millions soixante-quatre mille trois cent trente-six virgule trente-deux rand (12.048.064.336,32 ZAR) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance de CSPF à la société est affecté de la manière suivante:

- un montant de douze mille quarante-huit rand (ZAR 12.048) est alloué au compte capital social de la Société; et
- un montant de douze milliards quarante-huit millions cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit virgule trente-deux rand (12.048.052.288,32 ZAR) est alloué au compte prime d'émission des parts préférentielles A (tel que défini dans les Statuts).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance à la Société est prouvée par, inter alia, (i) le bilan pro forma de la Société en date du 17 décembre 2009 et signé par un gérant de la Société et (ii) un certificat émis par la gérance de CSPF en date du 17 décembre 2009, la Société en ayant pris connaissance et approuvé. Il résulte de ce certificat, qu'à la date du certificat:

"1. le bilan pro forma en date du 17 décembre 2009 montre la Créance d'un montant de douze milliards quarante-huit millions soixante-quatre mille trois cent trente-six virgule trente-deux rand (12.048.064.336,32 ZAR);

2. CSPF détient la Créance, est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

3. la Créance est certaine et sera due et payable à sa date d'échéance conformément à ces termes sans déduction à l'exception de celles prévues par ses termes (certaine, liquide et exigible);

4. basé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément au bilan pro forma en date du 17 décembre 2009 est de douze milliards quarante-huit millions soixante-quatre mille trois cent trente-six virgule trente-deux rand (12.048.064.336,32 ZAR) et depuis l'établissement du bilan pro forma en date du 17 décembre 2009, aucun changement matériel n'est apparu qui aurait pu déprécier la valeur de la Créance apportée à la Société;

5. la Créance apportée à la Société est librement transférable par CSPF à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou chargée d'aucun gage ou sureté limitant sa transférabilité;

6. toutes les formalités de transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et CSPF."

Une copie du certificat après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de CSPF et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour y être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique et CSPF décide d'acter que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le suivant:

Credit Suisse AG	150.000 parts préférentielles B
Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited	200.000 parts sociales ordinaires
Credit Suisse Prime Finance (South Africa) (Proprietary) Limited	10.048 parts préférentielles A
Total:	200.000 parts sociales ordinaires 12.048 parts préférentielles A 150.000 parts préférentielles B

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique et CSPF décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il devra être désormais lu de la manière suivante:

5.1. Le capital social est fixé à trois cent soixante-deux mille quarante-huit rand (ZAR 362.048) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, douze mille quarante-huit (12.048) parts sociales préférentielles A (lesquelles sont des "preferred equity share certificates") ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune (les Parts Sociales Préférentielles A), et cent cinquante mille (150.000) parts sociales préférentielles B ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune (les Parts Sociales Préférentielles B), toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les parts sociales préférentielles A donnant droit à un paiement prioritaire sur les dividendes et sur le remboursement de sommes, conformément aux articles 15 et 17 ci-dessus.

5.3. Le capital social peut être (i) augmenté soit par l'émission de Parts Sociales Préférentielles B additionnelles, soit par l'émission de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles A ou de parts sociales d'autres classes qui seraient créées ou (ii) réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou par, le cas échéant une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas de détention par un associé de Parts Sociales Préférentielles B, de Parts Sociales Préférentielles A, de Parts Sociales Ordinaires ou d'autres parts sociales, cet associé sera considéré comme un associé de la Société pour les conditions de quorum prescrites par la loi.

5.4. Le Conseil est autorisé à:

a) Augmenter ou réduire le capital social de la Société en une ou plusieurs fois à hauteur de vingt mille rand (ZAR 20.000) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles Parts Préférentielles A ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales A existantes;

b) acter par voie d'acte notarié chaque augmentation ou réduction de capital endéans le mois suivant l'émission ou annulation des parts sociales et modifier le registre des associés en conséquence.

5.5. La Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Préférentielles B (le Compte Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles B) en rand sud africain (ZAR) et devra être comptabilisé sur ce compte le montant ou la valeur nominale de chaque prime versée aux Parts Sociales Préférentielles B. Les sommes ainsi comptabilisées au compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.6. Sans préjudice des dispositions de l'article 5.5 ci-dessus, la Société, suite à l'émission de Parts Sociales Ordinaires, devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) en rand sud africain (ZAR), et devra être comptabilisé sur ce compte le montant ou la valeur nominale de chaque prime versée aux Parts Sociales Ordinaires. Les sommes ainsi comptabilisées au compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.7. Sans préjudice des dispositions de l'article 5.5 ci-dessus, la Société, suite à l'émission de Parts Sociales Préférentielles A (le Compte Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles A) en rand sud africain (ZAR) et devra être comptabilisé sur ce compte le montant ou la valeur nominale de chaque prime versée aux Parts Sociales Préférentielles A. Les sommes ainsi comptabilisées au compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

5.8. Dans le cas où la Société créerait des classes additionnelles de parts sociales, la Société devra maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour une telle classe de parts sociales, en rand sud africain, et devra être comptabilisé sur ce compte le montant ou la valeur nominale de chaque prime versée à de telles parts sociales. Les sommes ainsi comptabilisées au compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables."

Ensuite l'Associé Unique et CSPF décident de modifier l'article 6 des Statuts par l'ajout du point 6.5 de sorte qu'il devra être désormais lu de la manière suivante:

"6.1. Sans préjudice des dispositions de l'article 15, ci-dessous, chaque Part Sociale Ordinaire, ainsi que chaque Part Sociale Préférentielle A et chaque Part Sociale Préférentielle B donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des profits de la Société proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires ou de Parts Sociales Préférentielles A ou de Parts Sociales Préférentielles B existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles A et les Parts Sociales Préférentielles B sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire, par Part Sociale Préférentielle A et par Part Préférentielle B. Les codétenteurs indivisaires de parts sociales doivent nommer une seule personne comme leur représentant envers la Société.

6.3. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles A et les Parts Sociales Préférentielles B sont librement cessibles entre associés ou, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles A ou des Parts Sociales Préférentielles B à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles A ou de Parts Sociales Préférentielles B n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour tout autre point, référence étant faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des Parts Sociales Ordinaires, un registre des Parts Sociales Préférentielles A et un registre des Parts Sociales Préférentielles B (lors de l'émission de telles parts sociales) est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé. Un sous-registre des associés et/ou une copie du registre des associés pourra être émis et tenu à n'importe quel endroit (autre que le siège social de la Société) par décision du Conseil de la Société.

6.5. La Société peut racheter les Parts Sociales Préférentielles A sous réserve que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet et si le rachat a pour conséquence la réduction du capital social de la Société y relatif."

L'Associé Unique et CSPF décident de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il devra être désormais lu de la manière suivante:

"7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Jusqu'à la date de rachat des Parts Sociales Préférentielles A, tel que référé aux articles 7.2 et 7.3 des présents statuts, le Conseil devra compter au moins un gérant nommé par l'assemblée générale des associés à partir d'une liste de candidats soumis par les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles A (chacun un Gérant Préférentiel A).

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

7.4. Si un Gérant Préférentiel A démissionne ou est révoqué, l'assemblée générale des associés actant soit de la démission ou de la révocation devra sans délai nommer un nouveau Gérant Préférentiel A à partir d'une liste proposée par les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles A."

L'Associé Unique et CSPF décident de modifier l'article 15 des Statuts de sorte qu'il devra être désormais lu de la manière suivante:

"15.1. Tout bénéfice apparaissant au compte pertes et profits adopté par l'assemblée générale des associés doit être alloué et/ou distribué comme suit:

(a) d'abord, cinq pour cent (5%) des bénéfices distribuables sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social;

(b) le solde peut être affecté et/ou distribué par résolution adoptée par les associés, étant entendu que les Parts Sociales Préférentielles A (le cas échéant) ont un rang supérieur aux Parts Sociales Préférentielles B et aux Parts Sociales Ordinaires (le cas échéant) et que les Parts Sociales Préférentielles B ont un rang supérieur aux seules Parts Sociales Ordinaires (le cas échéant) (tel que déterminé par les résolutions des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société).

15.2. Sous réserves des clauses 15.3 et 15.4, les Parts Préférentielles B confère à leur détenteur le droit de recevoir tout les fonds distribuables déclarés comme dividendes et tout autre paiement de la part des associés, en priorités de l'un quelconque des droits aux dividendes attachés aux Parts Sociales Ordinaires ou tout autre paiement par les associés, sous réserve que les droits des détenteurs des Parts Préférentielles B dans les termes de cette clause 15.2 restent inférieurs aux droits conférés aux détenteurs des Parts Préférentielles A, lesquelles sont considérés comme prioritaires par rapport aux détenteurs de Parts Préférentielles B.

15.3. Les droits des détenteurs de Parts Préférentielles B prévus dans la clause 15.2 sont limités à concurrence, durant chaque exercice social de la Société, aux dividendes ou autre paiements aux associés faits par la Société, à un montant total n'excédant pas 0,0199% de la plus grande valeur des avoirs de la Société au dernier jour de l'exercice social précédent (tel que reflété dans les comptes audités pour cet exercice) à partir de la souscription des Parts Sociales Préférentielles B jusqu'à la date de paiement des dividendes et concernant le premier exercice social, ce montant ne doit pas excéder 0,0199% de la plus grande valeur des actifs de la Société au 22 décembre 2009.

15.4. Après que les détenteurs de Parts Préférentielles B aient reçu, à chaque exercice social, le montant maximum tel que prévu par les dispositions de l'article 15.3, ils ne seront plus autorisés à participer ou recevoir d'autres dividendes ou tout autre paiement au cours de l'exercice social y relatif en vertu de la détention de Parts Préférentielles B.

15.5. Les Parts Préférentielles B donnent droit, sur tout retour en capital, que ce soit suite à un rachat de parts sociales ou suite à la liquidation de la Société (incluant un boni de liquidation) ou autre, à ses détenteurs à un montant égal au montant du prix de rachat desdites Parts Sociales de Préférence B (tel que déterminé par la Loi), prioritairement à tout paiement effectué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

15.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.7. le solde de dividende par rapport à l'exercice social doit être annoncé par une décision de l'assemblée générale des associés (détenant des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles) de la Société en prenant en considération tout paiement anticipé ou dividende déclaré par le Conseil par rapport au même exercice social."

Quatrième résolution

L'Associé Unique et CSPF décident de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant ainsi qu'à tout employé de TMF Management

Luxembourg S.A., agissant individuellement et sous sa seule signature afin de procéder à l'inscription des changements ci-dessus.

L'assemblée générale a été interrompue à 11.08 heures, ré-ouverte à 12.15 heures et clôturée à 12.35 heures.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56276. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010012748/495.

(100006107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Doublon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.903.475,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.379.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée des associés de la Société du 29 décembre 2009

Les associés:

- approuvent le rapport du commissaire à la liquidation,
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les locaux de SGG S.A. au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

DOUBLON HOLDINGS S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010012716/19.

(100005622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.784.907,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 22 septembre 2009, que le siège social de la Société a été transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2010012719/16.

(100005489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.387.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de SISTERS SOPARFI S.A. réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 décembre 2009 ont nommé en qualité d'administrateurs de la société pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire 2013:

- La société Colony Luxembourg S.à r.l. dont le siège social est situé 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,
- Monsieur Claude Baer, demeurant 6 avenue des Terres Rouges L-4330 Esch-sur-Alzette.

Suite à ces nominations, le Conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Sébastien Bazin, administrateur-délégué
- Monsieur Arsène Kronshagen, administrateur
- Monsieur Georges Cabon, administrateur
- Monsieur Alain Chétrit, administrateur
- Monsieur Philippe Garnier, administrateur
- Monsieur Jean-Romain L'Homme, administrateur
- Monsieur Nadra Moussalem, administrateur
- Colony Luxembourg S.à r.l., administrateur
- Monsieur Claude Baer, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveilliez

Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2010012722/27.

(100006200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.575.

—
Extrait des résolutions prises en date du 16 décembre 2009

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 16 décembre 2009, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société IS Slovprop S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 118.575

par IS EF Three S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 128.334

ont été cédées à:

IS Business Services S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.137.335

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est IS Business Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010012724/20.

(100006169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Rom Top 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.652.

—
Extrait des résolutions prises en date du 16 décembre 2009

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 16 décembre 2009, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société Rom Top 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.124.652

par IS EF Three S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 128.334

ont été cédées à:

IS Business Services S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.137.335

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est IS Business Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010012726/20.

(100006168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.442.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 7 janvier 2010 que:

1. La démission du commissaire, la société CERTIFICA Luxembourg S.à r.l. avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONSLT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010012741/19.

(100006049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Specialty Coating Systems Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.117.

—
In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SCS HOLDING LLC, a limited liability company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its principal office c/o Bunker Hill Capital, LP., 260 Franklin Street, Suite 1860, Boston, MA 02110, United States of America,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on December 15, 2009,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Specialty Coating Systems Luxembourg (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.117 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 648 on March 29, 2006. The articles of incorporation were amended for the last time on December 28, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 825 on May 9, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the partner decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 1488bis of the Law.

The liquidator may accomplish all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SCS HOLDING LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social au c/o Bunker Hill Capital, L.P., 260 Franklin Street, Suite 1860, Boston, MA 02110, United States of America, ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 15 décembre 2009.

La procuration signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de Specialty Coating Systems Luxembourg (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.117, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre, 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 648 en date du 29 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 825, en date du 9 mai 2007.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. MÜLLER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15923. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010012689/99.

(100006106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Jolnir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.250.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.694.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 16 décembre 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 11 décembre 2009, a été clôturée et que JOLNIR S.à r.l. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 DEC. 2009.

Pour JOLNIR S.à r.l.

Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010012702/21.

(100005589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.
